

<https://www.ville-gentilly.fr/actualites/inscriptions-lecole-maternelle>

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions en maternelle pour la rentrée 2019-2020 sont ouvertes. Pour pouvoir être inscrit à l'école l'enfant doit avoir deux ans révolus au 31 août 2017.

Pour l'inscription, les familles peuvent se présenter à l'accueil du service Enfance/Enseignement en Mairie (14 place H. Barbusse), munis des pièces suivantes :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone)
- document attestant que l'enfant est à jour dans ses vaccinations.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi (8h30-12h / 13h30-18h - le mardi jusqu'à 19h)
et le samedi (8h30- 12h).

Renseignements à la Direction de l'Education et du Temps de l'Enfant : service Enseignement : 01 47 40 58 10

Enfance-enseignement

14, place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 09](tel:0147405809)

Publié le 21 janvier 2019